

## Jeunesse+Sport J+S/Sport des adultes Suisse esa

### Module complémentaire pour les experts et expertes en vue de l'obtention du certificat FSEA Formatrice/formateur – Animer des sessions de formation pour des groupes d'adultes

<b>Objectif</b>	Obtention du certificat FSEA Formatrice/formateur – Animer des sessions de formation pour des groupes d'adultes
<b>Contenus</b>	Dynamique de groupe et interventions Formes de réflexion Méthodes de contrôle des objectifs et d'évaluation Animation Paysage de la formation des adultes en Suisse Possibilités de formation continue (modules, brevet)
<b>Méthodes et formes sociales</b>	Enseignement frontal et en groupe, travail à deux ou en groupe, exposés, travaux préparatoires individuels: travail de lecture
<b>Moyens didactiques</b>	Documents Bibliographie
<b>Public cible</b>	Experts et expertes esa reconnus Experts et expertes J+S reconnus
<b>Conditions d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance d'expert ou d'experte esa ou J+S valable</li> <li>Justification d'au moins 150 heures de pratique en tant que moniteur/monitrice (esa/J+S), expert/experte (esa/J+S) ou activités de formation équivalentes avec des personnes de plus de 16 ans (= adultes selon la définition de la FSEA).</li> </ul> <p>Toutes les conditions ci-dessus doivent être remplies pour être admis au module complémentaire.</p>
<b>Durée</b>	2 jours
<b>Forme de l'offre</b>	Module sous forme de séminaire
<b>Qualification</b>	La participation au module complémentaire de deux jours donne droit à l'obtention du certificat FSEA Formatrice/formateur – Animer des sessions de formation pour des groupes d'adultes. Celui-ci est remis au candidat ou à la candidate avant la fin du module.
<b>Reconnaissance</b>	<b>Titulaire du certificat FSEA Formatrice/formateur – Animer des sessions de formation pour des groupes d'adultes</b>
<b>Obligation de formation continue</b>	Les titulaires du certificat FSEA ne sont pas tenus de suivre une formation continue pour le conserver.